

par un accord laissant le péage aux religieuses, moyennant une légère redevance à donner au prieur de Magneu.

A cette époque, le moultier de Beaulieu était un des plus riches du Roannais. Indépendamment de celles déjà citées, il avait reçu des donations testamentaires de Jean Miglet, seigneur de Changy, qui en 1318, avait légué aux religieuses vingt-cinq livres, de Jean de Chenevoux, seigneur de Bussières, dont le testament daté de 1333 renferme un don en faveur du sacristain de Pouilly-les-Nonains et du prieuré de Beaulieu, et de noble homme messire Jean du Vernet, chevalier, qui, parmi les nombreux membres de sa famille répandus dans les moustiers et prieurés du Forez, cite « sa fille Hénarde religieuse de Beaulieu en Roannais », en faveur de laquelle il fait une donation.

En 1361, par son testament, Françoise de les Chasesgnes, damoiselle, veuve de Hugues Bagnaudon, « veut être enterrée au cloître de Beaulieu, dans le tombeau de son mari. Elle fait des legs en faveur du monastère de Beaulieu et de Simon Dru, prêtre. Elle donne et lègue deux nappes, dont l'une sera placée l'autel de la bienheureuse Vierge Marie, en l'église de Roanne, et l'autre sur celui de Saint-Pierre... » Quelques années plus tard, en 1398. « Etienne Gassolet, habitant de Beaulieu, paroisse de Riorges... demandait à être enterré au cimetière de Beaulieu, au tombeau de ses ancêtres et faisait des dons aux religieuses de Beaulieu, au lampadaire de Beaulieu, au luminaire de Riorges et à l'hôpital de Roanne... » Les religieuses reçurent encore en 1401 les libéralités de Jean de Malintra, de la paroisse de Saint-André de Renaison et en 1409 de François du Saix, chevalier (10).

---

(10) En 1400 le prieuré de Beaulieu avait reçu « trois sols d'or » qui